



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2011**

DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2011

DATE D’AFFICHAGE

16 novembre 2011

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2011/50/M-T

L’AN DEUX MILLE ONZE LE TRENTE NOVEMBRE À DIX SEPT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales Madame **Valérie BATAILLIE**, Conseillère, a été nommée à ces fonctions qu’elle accepte. Madame **Pauline TARCY**, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.



**Délibération n° 50/2011/M-T Portant
Nomination d'un correspondant défense.**

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Créée en 2001 par le secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Ainsi, au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, le correspondant défense peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

L'Association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN Guyane) participe à l'animation du réseau des correspondants défense. Dans chaque département, un référent correspondant défense, membre de l'Institut des hautes études de la défense nationale, oriente et renseigne les correspondants défense sur les grandes problématiques de la défense (principes généraux, organisation territoriale, gestion de crise, etc.).

Sa présidente souhaite associer les correspondants défenses aux travaux et manifestations de l'association régionale, notamment aux actions du trinôme académique. Le trinôme académique constitué par l'Education nationale, la Défense et l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (I.H.E.D.N.) vise à informer les enseignants sur les questions de défense, les invite à se perfectionner dans ce domaine et à préserver le lien entre l'armée et la nation.

Je vous propose donc de nommer un correspondant défense.

Je vous demande donc de délibérer.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant la nomination d'un correspondant défense ;

Après avoir entendu et délibéré.

DECIDE :

Article unique : Monsieur **Vincent MAYEN**, Conseiller Municipal a été désigné correspondant défense.

ADOPTÉE PAR DOUZE VOIX (12) CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait Montsinéry-Tonnégrande, le 30 novembre 2011



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : **08 DEC. 2011**

